# L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil-Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.
NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 4 DECEMBRE 1837.

## OUVERTURE DE LA LEGISLATURE.

Encore huit jours et la Législature va commencer ses travaux! Jamais intérêts plus graves n'auront été confiés à la représentation du pays; et tous les yeux sont ouverts sur ces premières démarches. Il ne s'agit pas en effet de discuter des améliorations locales; de préparer des prospérités partielles; c'est du bien être de l'Etat tout entier, c'est de l'existence du commerce, c'est du rétablissement du crédit public, qu'il est question. Le commerce, attaqué dans sa racine, ne peut se ranimer que par les soins que vont apporter nos législateurs à rétablir la confiance, et cette mission leur prépare des droits impérissables à la reconnaissance publique. Bien des gens ont prétendu que, moins la Législature s'occuperait des affaires monétaires, mieux s'en trouverait le pays; mais, nous sommes loin d'admettre une opinion qui nous semble paradoxale. L'utilité des banques locales n'est plus douteuse pour personne, et pourtant chacun avoue qu'il y existe des vices radicaux. Le premier point à examiner sera donc que la validité des chartes que l'on ne saurait remettre en question; mais bien d'expliquer les droits que la Législature a prétendu accorder aux diverses banques; car le législateur seul en peut interpréter les points douteux. Ce travail préliminaire doit sembler indispensable: et pour l'opérer, il est à desirer que la session soit d'abord consacrée, sans aucune déviation, aux grands intérêts qui réclament toute attention.

Il est à croire qu'il sera établi un ordre du jour dont on ne se départira sous aucun prétexte, avant que la grande affaire du pays ne soit terminée! De toute part, on élabore des projets de loi; et, dans le silence du cabinet, chacun de ceux qui possèdent plus ou moins la science financière, se prépare à mettre en avant ses données.

Nos colonnes sont ouvertes à tous les travaux qui nous sembleront porter certain cachet d'utilité; et qui pourront fournir matière à des discussions tant soit peu lumineuses. Notre vœu le plus ardent est de voir se rétablir cette prospérité, qui ne saurait nous échapper tant que nos productions rappelleront tôt ou tard un centre de commerce à la Louisiane; mais, il importe de ne pas perdre nos avantages actuels, et de ne pas ruiner nos cultivateurs faute de moyens d'échange. Il est donc de toute nécessité de ramener les banques aux véritables élémens de leur institution, et de les dégager de tous les embarras que leur susciterait une défiance outrée. Que l'on puisse connaître à fond leur situation respective; et le public, une fois convaincu de la réalité des existences qui peuvent garantir la validité des émissions, le cours des affaires reprendra tout naturellement, et l'on n'aura pas plus de répugnance à se servir d'un papier que l'on aura reconnu pour solide, que l'on n'en avait avant la crise. C'est à la Législature qu'il appartient de préparer un retour si indispensable; et, de la sagesse de ses mesures doit dépendre le rétablissement de la confiance, ou la ruine absolue des affaires. Ses soins se porteront vers ce but, et nous avons lieu de croire qu'elle évitera les longueurs systématiques qui entravent les discussions sans les éclairer. De vagues discours ne conviendraient pas à la circonstance; et c'est à des comités composés de gens capables d'éclairer la question, qu'il en faut confier, sinon la solution, du moins le débrouillement; car, il ne faut pas s'y méprendre, la question est ardue, et peu de gens peuvent se dire assez financiers pour la traiter ex-professo. Ce doit donc être avec une grande circonspection que ceux de nos législateurs, dont les études ne sont pas tournées vers l'économie politique ou financière, doivent se livrer à un genre de discussions d'où la passion doit être bannie; et dont le raisonnement seul, basé sur des faits positifs, doit faire tous les frais. C'est par des chiffres, et non par des mouvemens oratoires, que l'on résout des questions de chiffres; et, ce qu'il nous importe maintenant, ce n'est plus de savoir si les banques locales subsisteront, chacun en est convaincu; mais bien de connaître leurs existences et leur solidité; de savoir où elles en sont de leurs émissions; et jusqu'où elles peuvent être utiles au public, dans l'état actuel de leurs affaires. Voilà ce qui doit être mis au grand jour; et ce qui ne le peut être que par des comités nommés ad hoc et composés de gens réellement capables. L'ambition des orateurs doit se taire devant l'utilité des hommes de calcul; et les membres de nos chambres auront surtout à se défier de l'entraînement et de l'enthousiasme qui chercheront à exciter ceux d'entre eux pour qui le don de la parole est le plus grand mérite. Le bon sens toujours si estimable chez nos représentans, est l'unique recours du pays; et c'est au bon esprit à faire la part, et large part, à la droiture et à la raison! Puissions-nous être bien compris, et ne pas voir s'irriter contre nous certains amours-propres: les talens des législateurs ont plusieurs fois appelé nos éloges; mais, en matière de finances, plus d'un savant échouerait devant des difficultés d'un ordre tout à fait spécial. Les grands pouvoirs se distinguent souvent plus par le choix des sujets appropriés aux circonstances, que par l'exercice de leurs propres talens; et c'est précisément ce que nous osons attendre des deux premiers corps de l'Etat. Leur patriotisme bien connu, doit amener des dispositions favorables pour tous; et, disposés à louer tout ce qui sera bon et utile, nous nous empresserons de faire ressortir, aux yeux de nos lecteurs, tout le mérite des actes qui vont émaner incessamment de la puissance législative et de la représentation Louisianaise!

## CONCERT.

La saison des plaisirs commence à peine, et déjà des projets de concert font dresser l'oreille des dilettanti de notre ville. Les beaux arts s'y infiltrent comme par enchantement, et chaque jour nous amène des talens nouveaux. Un concert était impossible il y a peu de temps, faute de premiers chanteurs; et voici que Mme. Meyreto arrive tout à point, et vient nous faire admirer un talent qui lui a valu de nombreux applaudissemens tant à la Martinique qu'à la Guadeloupe. Le 11 de ce mois est désigné pour cette intéressante soirée, où les artistes professeurs de l'orchestre de notre théâtre se réuniront pour un concert qui sera donné au bénéfice de Mme. Meyreto. Un tel ensemble de talent ne peut manquer d'attirer les amateurs de bonne musique; et, si les succès de ce concert pouvait éveiller le goût de la population, peut-être d'autres artistes viendraient-ils de loin pour nous gratifier par des sons encore inconnus au pays.—Mme. Caradori, par exemple, qui fait les beaux jours de New-York, après avoir été admirée en Italie comme l'un des plus beaux talents qui y aient paru; Mme. Caradori, dont la voix enchanteresse, le goût parfait, la méthode savante, n'ont encore rencontré nulle part rien qui y fût supérieur, viendrait peut-être unir ses délicieux talent à celui si bien apprécié de Mr. Formasari; et nous aurions alors en toute raison de dire que la Nouvelle-Orléans deviendrait avant peu le rendez-vous des beaux-arts, comme elle était déjà celui du commerce du monde. Que le public protège donc le concert qui nous est promis pour le 11, et cet encouragement aux beaux arts, outre la jouissance qu'on en doit à coup sûr éprouver, ne peut manquer de produire les plus doux fruits, en appelant d'autres plaisirs aussi vifs.

*L'armée française d'Afrique.*—Le *Courrier et Enquirer*, de New-York dit qu'il a reçu un journal de Malaga dans lequel se trouve la nouvelle suivante:

"Par un bâtiment arrivé aujourd'hui de Bone, nous apprenons que les Français ont pris possession de Constantine, nonobstant les immenses moyens de résistance qu'Achmet-Bey avait préparés."

Cette nouvelle nous paraît probable: car nos dernières dates de Paris n'étant que du 14, aucune dépêche télégraphique ne pouvait encore avoir été transmise au gouvernement des Tuileries, pour lui faire part de la prise de Constantine. La nouvelle a donc pu fort bien être anticipée par la voie de Malaga.

## CANADA.

Les affaires de ce pays semblent de plus en plus se compliquer. S'il faut ajouter foi, néanmoins, à ce que dit le "Herald" de Montreal, feuille toute royaliste, les libéraux seraient dans l'impossibilité de mettre leur plan d'indépendance à exécution: leur cause serait en outre si désespérée que les chefs du parti, tels que Papineau, Duvernay, l'éditeur de la Minerve, O'Callaghan, Ovide Perrault, Wolfred Nelson, F. Malo, de la pointe aux Trembles, Drolet, de St. Marc, le docteur Duvert, de St. Charles, Rodolphe Desrivière et le docteur H. Gauvin, de Montreal, auraient été forcés de s'expatrier et de passer la frontière des Etats-Unis.

Laissant de côté une partie des commentaires que fait ce journal sur ce qu'il appelle une indigne rébellion, nous prendrons de lui les faits qu'il publie dans ses deux feuilles d'extra, du 17 et du 21 novembre.

[illegible] matin, 18 de ce mois, un détachement de cavalerie, sous les ordres du lieutenant colonel Wetherall quitta Montreal pour se rendre à Chambly; il était composé de quatre compagnies de *Royals*, d'une partie du régiment *Royal Artillery*, avec deux pièces de campagne, commandées par le capitaine Glasgow, et de 20 cavaliers des volontaires royaux, sous les ordres du capitaine David. Le lieutenant Ermatinger et MM. Malsen et Askton, quoique légèrement blessés le jour précédent, en faisaient partie. Le député-shérif, M. Desch[illegible], ainsi que les magistrats S. Bellingham et F. E. Lodore, accompagnaient le détachement pour légaliser les mesures que son chef prendrait. Arrivé sur les lieux de l'événement du 17, on trouva la voiture dans laquelle on avait transporté les prisonniers au cheval mort et des vestiges de sang; il [illegible] de tout cela que les volontaires ne s'étaient [illegible] servi de leurs pistolets.

Tout le long de la route, les habitans avaient abandonné leurs maisons, après en avoir cloué les volets et les portes [illegible] les fusils inutilement, on n'y trouva pas une arme. On rencontra fréquemment des hauteurs d'estrade; mais à la vue des troupes ils s'enfuirent au grand galop. A six milles de Chambly, où le prisonnier au révolté arrêté, confessa qu'il était un de ceux qui se joindre à une bande destinée à inquiéter les troupes. Un mille plus loin, la cavalerie qui formait l'avant-garde découvrit trente rebelles à cheval, elle les poursuivit, mais ces derniers eurent [illegible] d'atteindre un bois, après avoir couru pendant une heure et demie sur la route qui conduit à la Montagne de Belle isle. Une compagnie d'infanterie ayant rejoint la cavalerie, pénétra dans le bois. On échangea de vingt à trente coups de fusil dont on [illegible] résultat pour les rebelles [illegible] blessé. Les troupes [illegible] Mongean père et fils, et quatre de leurs chevaux. Le père était armé d'un pistolet-d'arçon, et le fils d'un fusil, et tous les deux étaient amplement pourvus de cartouches à balles qu'ils déclarèrent avoir reçu du docteur Kember, à Chambly.

En arrivant à la concerne de Besch, non loin de Chambly, on aperçut un rassemblement. Quatorze cents hommes postés de l'autre côté de [illegible] s'enfuirent avec une telle rapidité, à l'approche des troupes, qu'on ne put faire que quatre prisonniers. Les troupes arrivèrent à Chambly avec leur sept prisonniers, un peu après le coucher du soleil. D'après les aveux faits par les prisonniers, il est évident qu'un nombre considérable d'hommes avait été appelé pour s'opposer aux troupes, et c'est plutôt le courage que le nombre qui leur a manqué. On dit que les deux Mongean ont été reconnus comme ayant fait partie du rassemblement qui a tiré sur la cavalerie, vendredi. Les deux magistrats et le député shérif sont retournés à la ville samedi. Les troupes, avec leurs prisonniers qui sont renfermés dans des chambres séparées sont restées à Chambly.

Les troupes stationnaires dans le Bas Canada ont été dernièrement fort augmentées. Sir Francis Head vient d'envoyer deux compagnies du 24ème régiment à Montreal. Sir Colin Campbell a ordonné au 43ème, stationné à New-Brunswick, de se rendre par terre au Bas-Canada; il sera remplacé par le 85ème, qui se trouve à Halifax.

Le Courrier de Montreal dit que toutes les personnes faites dans la soirée de jeudi furent pour crime de haute trahison. Depuis cette époque trois autres individus ont été arrêtés, savoir: MM. Joseph Leclerc et D. B. Lionnais, de Ste. Athanase, dans la soirée du vendredi, et M. Louis M. Viger, président de la Banque du peuple, le jour suivant. Ce dernier est accusé, dit-on, d'avoir fourni de l'argent aux mécontents pour l'achat des armes, &c. Tous les trois furent mis en prison.

Le bruit courait à Montreal que la publication du *Vindicator* aurait repris à Burlington, Vermont.

*La Populaire*, feuille royaliste, dit que le docteur Coté, un des principaux chefs des agitateurs, s'est enfui, travesti, dans les Etats-Unis.

Le *Herald*, du 21, dit que les recherches les plus minutieuses avaient été faites pour trouver Papineau; on n'a pas pu le découvrir.

La même feuille annonce que le constable Malo, dont nous avons parlé dans notre avant-dernier extrait des nouvelles du Canada, était arrivé la veille, accompagné du forgeron de Longueil qui avait coupé les anneaux de fer de MM. D'Avignon et Desmarais, les deux prisonniers délivrés par le rassemblement; avec eux venaient deux habitans qui ont fait leurs dépositions à l'avocat général.

On a trouvé le corps d'un homme mort, dans un hallier, près de Longueil, à l'endroit où la cavalerie avait été attaquée dans l'affaire du 17.

Deux compagnies du 32e devaient partir le 21 au matin de Montreal pour Chambly, à l'effet de servir d'escorte aux deux compagnies de *Royals*, chargées de conduire les sept prisonniers à la première ville. On a vu quelques-uns des individus contre lesquels des mandats d'arrêt ont été lancés, se promener dans les environs de Saint-Antoine, de Chambly, et quelques autres endroits adjacens, et essayant d'exciter les habitans à des actes de violence.

Le dimanche 20 novembre, M. Cartier, jeune avocat de Montreal, fit un discours à la congrégation de l'église de St. Antoine, dans lequel il recommanda l'organisation immédiate d'un régiment libéral, dans le but de délivrer ceux de ses braves compatriotes qui avaient été arrêtés et mis en prison. Le *Herald* dit à ce sujet que le plan manqua entièrement, attendu qu'il n'y eut que quatre individus présens qui souscrivirent leurs noms comme devant faire partie du régiment.

La *Populaire* assure que l'intention de Papineau, en se rendant aux Etats-Unis, est de tâcher d'y lever une armée de 12,000 hommes, pour porter secours aux Canadiens.

Lord Gosford a émis une proclamation, déclarant que toutes les démissions extorquées aux officiers de la milice par la violence ou les menaces, seraient regardées comme non avenues.

A Montreal, le général en chef a autorisé l'enrôlement de trois corps de volontaires, sous les noms de "Royal Irish, Scotch et British Fusileers." Chaque corps sera commandé par un capitaine et deux lieutenans. On doit organiser aussi un corps de cavalerie qui portera le nom de "Dragons légers de la Reine."

Le bruit courait à Montreal, le 21 au matin, que la Banque du Peuple, de cette ville, avait suspendu ses paiemens. On refusait ses billets en dépôt dans les autres banques de Montreal et du nord de l'Amérique.

Les cinq individus arrêtés à Québec, savoir: MM. Morin, Légaré, Chasseur, Trudeau et Larbance, sont admis à fournir un cautionnement de 2000 piastres chacun, avec des sûretés pour le même montant. Ils seront jugés en Mars prochain, et en attendant ils devront garder la paix.

## HORTICULTURE.

Un livre de jardinage, approprié à la Louisiane, est une véritable conquête pour les amateurs d'horticulture; il est si difficile de faire réussir aucune plantation dans un climat si différent de tous ceux pour lesquels on a écrit sur cette matière, que l'on doit saisir avec empressement un travail fait avec soin et par M. Lelièvre, distingué déjà comme jardinier-agriculteur du gouvernement dans les colonies françaises.—C'est à ce titre que son livre se présente avec tout avantage, et l'étude des différens climats où il a pratiqué l'horticulture l'a mis à portée d'appliquer à la Louisiane des méthodes utiles.

Le feu a éclaté à New York le 26 du mois dernier dans l'église Unitairienne, située à l'encoignure des rues Prince et Mercer, et l'édifice a été entièrement consumé, malgré les secours énergiques des pompiers. On attribuait la cause de l'incendie à une défectuosité dans le tuyau de la cheminée.

## NOUVELLES RECENTES DE LA JAMAIQUE.

Par l'arrivée à New York du navire Emily, on a reçu des journaux de Kingston jusqu'au 29 octobre inclusivement.

La gazette du 28 publie l'adresse du Conseil et de la chambre d'assemblée en réponse au discours du gouverneur à l'ouverture de la session qui eut lieu le 24. Ce document ne contient guère que des félicitations à la reine Victoria et des complimens de condoléance à la reine douairière.

Dans son discours d'ouverture, le gouverneur annonça que son intention était de proposer certaines mesures pour améliorer les intérêts des maîtres et ceux des apprentis, de manière à faire disparaître les causes fréquentes de collision qui troublent en ce moment la partie travaillante du système.

Le 26, il a été présenté une résolution déclarant qu'il était hautement inconvenant d'agiter toute question qui aurait pour but d'abréger le temps de l'apprentissage, tel qu'il a été établi par l'acte d'abolition.

La résolution fut longuement débattue, en conséquence d'un amendement qui fut présenté et dans lequel la Chambre déclarerait qu'elle est disposée à abolir entièrement l'apprentissage en août, 1835, pourvu que le gouvernement britannique décrétât une indemnité libérale en faveur des maîtres pour les deux années de service qui resteraient à s'écouler après cette époque.

La résolution primitive fut finalement adoptée par un vote de 17 contre 11.

La résignation de sir Lionel Smith, gouverneur de l'île, n'avait pas encore été acceptée par le gouvernement anglais.

Plusieurs cas singuliers de mortalité ont eu lieu à Kingston et d'après l'enquête du coroner et le verdict du jury d'enquête il a été constaté que ces cas sont résultés de l'usage des pillules de Morison.

## TROUBLES A BROOKLYN, [New-York.]

Le Star de Long-Island, du 24 novembre, parle de quelques troubles qui ont eu lieu à Brooklyn, à l'occasion de l'arrivée du vice président M. Richard M. Johnson. Celui-ci se disposait à traverser le bras de mer avec ceux de ses amis qui l'accompagnaient et que le journal que nous citons appelle "sa suite", lorsque le capitaine Russell, agent de la compagnie du bac avait décidé de réclamer de ce haut fonctionnaire le péage alloué par la charte. Les amis des droits égaux s'assemblèrent sur ces entrefaites et décidèrent entr'eux que le capitaine Russell serait brûlé en effigie. Le projet fut mis à exécution dans la soirée. A New-York, aux cris de "hourrah pour les locos focos!" "A bas les Whigs!" Ces derniers crurent devoir s'interposer pour protéger M. Russell, contre toute attaque qui pourrait être faite contre sa personne; et après un engagement sérieux dans lequel un nommé M. Whealen fut assez grièvement blessé, le rassemblement se dissipa, et le calme se rétablit.

## DES BANQUES

DANS LEURS RAPPORTS AVEC NOS LOIS ET LA MORALE.

Nous ne croyons pas que la vérité soit condamnée à rester sans l'erreur; que les lois éternelles de la justice et de la morale cessent de gouverner le monde; que les principes aient à demander grâce à la nécessité; que l'honneur du fait doive surmonter le droit.

### EXPOSITION.

Lorsque au 13 Mai quelques-unes de nos banques publièrent le manifeste dans lequel s'étayant de la nécessité des temps et de l'intérêt général, elles annoncèrent la détermination de suspendre le paiement de leurs obligations; et lorsque presque simultanément, les autres [illegible] suivant cet exemple, les esprits mûs par des sentimens d'ordre, voulurent bien fermer les yeux sur ce que cette mesure avait en soi d'odieux et d'illicite; dans l'espérance de bien qu'on pouvait résulter. En vain le tort que objectait que les règles du juste et de l'injuste étaient [illegible] et qu'appliquées à l'honneur privé [illegible] [illegible] fait pour [illegible] la morale publique [illegible]. Sans et condamné en un moment [illegible] que ce remède serait désespéré de mauvaise foi, qu'un de ces remèdes violents en dehors de tout principe, auquel l'honneur de l'art était forcé [illegible] recours dans les luttes phénoménales. D'ailleurs, nous assurait-on, le bien devait aussi résulter de ce mal; l'exigence des circonstances portait si haut; les banques avaient tant à cœur la prospérité du pays; cette mesure devait si efficacement parer aux désastres d'un naufrage qui menaçait d'engloutir jusqu'au dernier de nous; et tant d'autres raisons dont se contentait notre crédulité, par cela même que nous [illegible] compte.

*[illegible]*

Maintenant, au moment de ces événemens, indépendamment du contrôle de ces institutions, que l'homme consciencieux nous montre en quoi et comment elles ont contribué au soulagement du malaise social. Et si deux ou trois [illegible] honorables se présentent pour être citées, ne conviendra-t-on pas que le bien que celles-ci [illegible] a été complètement neutralisé par les méfaits des autres? Or, si l'utilité publique, qui seule pouvait pallier l'immoralité de la banqueroute du 13 Mai, n'a pas été consultée, si cette violation de la sainteté des contrats, n'a été pour ainsi dire, qu'une planche de salut sur laquelle la plupart de nos banques, insouciantes du sort de la société, ont également échappé à une ruine dont elles étaient la première cause; si loin de se rendre recommandables par leurs services, il est prouvé que jamais leur conduite n'avait été entachée de tant d'actes d'oppression et de turpitude, comme depuis cette époque néfaste du 13 Mai; si la nécessité et la justice [illegible] s'offrant pour leur défense, [illegible] se trouvent-elles pas? Comment oseront-elles se présenter devant le peuple [illegible] pour demander merci et protection?

Observateur intéressé et même victime immédiate des faits et gestes de ces institutions, nous avons attentivement, mais dans aucun esprit d'hostilité, mais dans la cause du bien-être et de l'honneur de la communauté, suivi de nos yeux l'allure qu'elles ont menée dans ces jours de calamité, et recueilli des renseignemens qui seront le sujet de plusieurs écrits successifs. Nous avions d'abord songé à réunir, en forme de pamphlet, le résultat de nos observations. Mais outre les retards qu'une telle publication eût entraînés avec elle, notre société est trop pressée de vivre et trop absorbée dans ses travaux, pour s'arrêter longtemps à des discussions qui, quelque vitales qu'elles soient pour son avenir, [illegible] plus que ses loisirs. Ainsi nous avons préféré la voie du journalisme comme aboutissant plus directement au but que nous nous sommes proposé.

Il n'est peut-être pas inutile d'indiquer ici, une fois pour toutes, les différentes questions que nous comptons examiner tant dans leur point de vue général, que dans leur application particulière à nos institutions monétaires. 1. Les banques ne sont-elles pas en opposition avec les mœurs en encourageant l'agiot et le péculat, et avec les lois en ravissant le privilége et le monopole?

2. Si le commerce réclame impérieusement l'établissement de pareilles corporations, ne doivent-elles pas être restreintes et en nombre et en attributions?

3. La question de moralité et de légalité à part, n'en est-il pas parmi ces institutions qui sont, ou bonnes par les principes de leur création, ou mises par le but dans lequel elles ont été incorporées?

4. De quels élémens devrait se composer le personnel des directions?

Dans le cours de ce travail, nous aurons souvent à séparer le grain d'avec l'ivraie; mais il nous sera consolant d'avoir à mettre en évidence les exceptions et l'exemple de quelques-unes de nos banques des exemples de modération et d'équité que nous ont fourni les autres. Et si nous pensons avec un grand nombre de nos concitoyens que ces institutions ne doivent pas toutes être enveloppées dans une mesure de proscription, c'est grâce à ces nobles exemples qui ont brillé solitaires dans l'obscurité de notre horizon social.

Entreprenant à regret une tâche ardue, presque au-dessus de nos forces et contraire à nos goûts et à nos habitudes; prévoyant les rancunes que nous nous susciterons chez les nababs du jour dont nous nous soucions fort peu; et chez quelques hommes honorables, dont nous voudrions conserver l'amitié; il n'a pas fallu moins qu'une intime conviction de nos devoirs de citoyen pour nous résoudre à une lutte dont tout chétif que nous sommes, nous pourrions bien sortir victorieux, au tribunal suprême qui s'assemble pour juger. D'ailleurs nous ne nous trouverons pas seul et perdu dans la lice; et nous connaissons grand nombre de plus habiles athlètes qui [illegible] même bannière, n'attendent que l'heure du combat pour se présenter armés de toutes pièces.

PHOCION.

* Tacit. Ann. L. XVI. [illegible]

Dans les poésies nouvelles de M. St.-Cérain, c'est par l'inadvertance de l'imprimeur qu'on lit à la page 80, au lieu de

Comme Cook un poignard te percera le sein,
Te perça le sein

Dans la pièce intitulée: Le Positivisme de l'Age, au lieu de

Du divin créateur l'image est au milieu
De ce front déprimé, s'inclinant vers la terre,
Pour déposer bientôt son tribut de poussière,
De ces traits, où l'on voit par des plis sillonant, &c

Du divin créateur l'image est au milieu
De ces traits, où l'on voit par des plis sillonnans, &c

Et quelques autres exceptions, au 60e vers de la pièce intitulée: Le Poète, prendra tout au lieu de dirai, et au 51e vers, prendront au lieu de point tant.

## COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES SAMEDI.

| | | |
|---|---|---|
| 406 balles | Mississipi | 9½ |
| 104 do | do | 8½ |
| 50 do | do | 9½ |
| 42 do | do | 9½ |
| 30 do | do | 7½ |
| 8 do | do | 8 |
| 150 do | Louisiane | 9 |
| 86 do | do | 10½ |
| 32 do | Arkansas | 9 |
| 20 do | Tennessee | 8 |
| 31 do | Mobile | 10½ |
| 20 do | do | 10½ |
| 22 do | do | 10½ |
| 15 do | do | 10½ |
| 1030 | | |

New-York, 25 nov. 1837.

VENTES D'ACTIONS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 50 actions | Banque des E. Unis, | | 121½ |
| 20 do | do | do | 121½ |
| 20 do | do | do | 121½ |
| 50 do | do | do | 121½ |
| 50 do | do | do | 121½ |
| 25 do | do | do | 121½ |
| 150 do | do | do | 121½ |

ESPECES.—Les ventes de ce matin sont de 20 doublons patriotes à $16 63. Or américain 5 à 5½ de prime; demi-piastres 4½ à 5 do; pièces de cinq francs $10; doublons patriotes $16 60 à $16 62.

TRAITES SUR LA TRESORERIE.—1¼ à 1½ de prime.—Ventes de $5000 à 1¼ do.

BILLETS DE LA TRESORERIE.—Ventes de $1000 à 1¼ de prime.

Philadelphie, 24 nov. 1837.

VENTES D'ACTIONS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 40 actions | Banque du Gaz de la N. O. | | $ 16 |
| 50 do | do | do | 16 |
| 40 do | do | do | 16 |
| 88 do | do | do | 16 |
| 17 do | do | do | 16 |

New-York, 24 nov.

REVUE DU MARCHE.

COTON.—Les ventes de la semaine dernière se sont montées à 4500 balles de toutes les descriptions. Les prix des qualités meilleures et ordinaires ont éprouvé une baisse de ¼ c. par liv. Le coton de première qualité de la Nouvelle-Orléans s'est écoulé à 12c., et Upland 12½ à 13½.

FARINE.—Un grand approvisionnement a été reçu cette semaine. Les marques communes de Western Canal, se vendent à $9 50, et celle de la marque Richemond $9 75 à $9 87.

MELASSES.—Nous avons eu pendant la semaine de forts arrivages, et toutes les descriptions ont éprouvé une baisse de 2 à 3c. par gallon.—Ventes de Porto-Rico à 45 à 47; Cube 43, Trinité 42 à 43; Martinique 41 à 43.

SUCRE.—Les transactions de cette semaine n'ont pas été considérables. Sur le sucre en caisse, les détenteurs ont éprouvé une faible baisse.

Boston, 25 nov.

COTON.—La demande a été très animée cette semaine pour les bonnes qualités, et les prix sont assez soutenus, malgré les grandes importations qui ont eu lieu. Le marché est maintenant très approvisionné; les ventes comprennent environ 7 ou 800 balles, vieille et nouvelle récolte de la Nouvelle Orléans de 14 à 14½; Upland de 12 à 13½c. la liv., à 6 mois. Quelques qualités inférieures ont été vendues à des prix moins élevés.

Baltimore, 25 nov.

CAFE.—Des ventes considérables de café vert de la Guayra, ont eu lieu à 11 cents. Ventes de St. Domingue de 9 à 9½ cents: 200 sacs de la Havane à 10½ à 10¾ cents, et de 11 à 12 cents pour celui de Rio.

COTON.—Ventes de Upland, nouvelle récolte de 12½ à 13½, selon la qualité.

MELASSE.—A l'encan mardi—141 boucauts mélasse de Cube (doux) chargement du brick Olympia de la Havane, vendue à 36½ à 37 cents. En vente particulière 30 boucauts. Les ventes de celles de la Guadeloupe ont eu lieu à 40 cents.

SUCRE.—32 boucauts Porto-Rico, écoulés de $8 à $9 26.

Cincinnati, 28 nov.

La rivière est navigable et les arrivages et départs de bateaux se succèdent rapidement.

Les abattoirs de cochons sont en activité, particulièrement par commission. Nous avons été informé que quelques ventes de qualité supérieure avaient été faites à 4½ le cent.

Après un froid régulier, pendant lequel le thermomètre a été au dessous de zéro depuis le 22 novembre, le tems a varié au doux avec apparence de pluie.

Louisville, 27 nov.

La rivière a baissé considérablement depuis nos derniers avis, mais est encore en état navigable, ayant 12 pieds d'eau au-dessus des chutes. Le tems est maintenant doux et agréable.

COTON.—Il s'est fait quelques ventes de Mississipi à 13 cents. Le marché est pauvrement pourvu.

GRAISSE.—Nous n'avons eu connaissance d'aucune vente de graisse, à la vérité il y en a peu dans le marché.

PORC.—Nous n'avons encore été informé d'aucune vente de quelque importance, de porc salé, et nous ne pouvons en conséquence établir de cours. Le porc pour famille s'est vendu pendant la semaine, à $3 50 et quelques ventes se sont faites à $4. Nous avons été informé que dans le comté de Shelby Ky. les fermiers offraient leurs cochons à $4 50.

TABAC.—Continue à la hausse; nous cotons le No. 1 à $4 50 à 5 15; le No. 2 $3 à 4 50; le No. 3 $1 à 2.

WHISKEY.—A monté à 33 cents, à prendre sur les waggons.

Charleston, 25 nov.

COTON.—Le marché du coton d'Upland a été très animé aux prix courans de la semaine dernière.

RIZ.—Les opérations qui ont eu lieu dans ce marché depuis plusieurs jours, montrent une baisse d'environ ¼ sur les premières qualités, tandis que les moyennes et inférieures ont maintenu les prix cotés dans notre revue de samedi dernier.

Augusta, 29 nov.

COTON.—Les importations dans cet article ont été considérables et le marché très calme. Les prix ont éprouvé une baisse de ¼ cent, sur les premières qualités et 1 cent par livre sur les qualités moyennes et inférieures. Nous cotons maintenant le coton de la nouvelle récolte, 7 à 9½c. comme étant les prix extrêmes du marché, et 6 à 9c. sont les prix les plus élevés pour celui de la nouvelle récolte.

Savannah, 27 nov.

COTON.—Les transactions qui ont eu lieu dans les Upland, ont été considérables, mais les ventes ont eu lieu à une baisse de ½c. des prix cotés à la semaine précédente. Les importations pendant la semaine ont été considérables, et les ventes principales ont été de 10 à 11½ cents. Peu de ventes dans les Sea-Island, ont eu lieu depuis notre dernier rapport de 24 à 37 cents.

RIZ.—Il n'y a pas eu de demande depuis notre dernier rapport. Les ventes de la semaine ont eu lieu de $3 25 à 3½.

MOBILE, 2 novembre 1837.

COTON.—La demande pour cet article a été limitée. Le marché paraissant généralement disposé à maintenir le prix actuel, et les acheteurs ne consentent pas à acheter à ce taux. Nous sommes d'opinion qu'une baisse dans le prix aura bientôt lieu. La quantité arrivée cette semaine n'est pas aussi considérable à 2000 balles près que les importations précédentes; néanmoins l'approvisionnement augmente. Les ventes qui ont eu lieu cette semaine d'après le rapport des courtiers que nous publions ci-dessous, sont principalement de qualité ordinaire. L'approvisionnement de coton de la première qualité est tout à fait limité.

Ventes de coton pendant la semaine dernière vendues [illegible]

37 balles à 13 cents; 125 11 3/4; 109 11 1/4; 166, 11; [illegible] 3465 balles.

Kingston (Jamaïque), 27 oct.

SUCRE EN BOUCAUT.—Vendu à 41s. 6d. par 100 livres; do do; retiré à 37s. 6d. par liv.

26 Octobre.—15 boucauts vendus à 45s. par 100 livres; 10 tierçons do 45s. à 46s. 6d.

30 Oct.—[illegible] boucauts sucre vendus à 46s. 3d. à 49s. 4d. par 100 liv., tierçons do 45s. à 48s. 6d.

24 Oct.—3 tierçons [illegible] vendu à 50s. 6d. par 100 livres.


## THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 5 Décembre 1837.

FRA-DIAVOLO,
ou
L'HOTELLERIE DE TERRACINE.
Opéra comique en 3 actes d'Auber, paroles de Scribe.
Suivi de
Le Tailleur et la Fée,
ou
LES CHANSONS DE BERANGER.
Conte fantastique en un acte.
On commencera à 6 1/2 précises.

SALLE D'ORLEANS.

LES soussignés ayant pris à bail ce bel et vaste établissement ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils en feront l'ouverture SAMEDI PROCHAIN 9 DU COURANT PAR UN

GRAND BAL
Paré et Masqué.

Les personnes qui voudront bien leur faire l'honneur de les visiter, trouveront toujours dans le dit établissement, toute sorte de rafraîchissemens des mieux choisis, ainsi qu'un Restaurant les jours de bal, bien servi et tenu dans le meilleur genre. Ils entreprendront tous repas de corps ou de société qui pourraient leur être commandés, et mettront tous leurs soins pour contenter les personnes qui voudront bien les honorer de leur présence.
4 déc—3 L. BERTUS & J. ST.-CYRE.

Le bateau-à-vapeur AUGUSTA, sortira aujourd'hui à 4 heures, pour Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, et débarquera les passagers et le fret sur la côte. S'adresser à bord ou à
4 déc HYDE & COMSTOCK, 18, rue Poydras.

La barque Hercules, capitaine Marks, de Philadelphie est en déchargement vis-à-vis l'Hotel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de faire venir leurs marchandises. 4 déc.

CLUB DES JOCKEYS.

Une assemblée du Club des Jockeys de la Nouvelle-Orléans, aura lieu le 5 du courant, à l'hôtel de la Bourse, à 4 heures précises. On désire que les membres soient ponctuels.
4 déc JAMES R. STERRETT, Secrétaire.

A UNE assemblée de la Société Physico-Médicale, tenue le 2 de ce mois, les officiers suivants ont été élus:
Dr. H. Davidson, président,
Dr. J. S. McFarlane, vice-président,
Dr. J. Harrison, secrétaire-correspondant,
Dr. J. M. W. Picton, secrétaire des régistres,
Dr. T. O. Menz, trésorier,
Dr. T. Hunt, opérateur.
Par ordre, J. M. W. PICTON, D. M.
4 déc—1 Secrétaire des Rég.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE PONTCHARTRAIN.
Nouvelle-Orléans le 4 décembre 1837.
AVIS.—L'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain, aura lieu au bureau de la compagnie, cet après midi à 5 heures.
Par ordre de la direction.
4 déc—1 JOHN B. LEEFE, secrétaire.

L'Edredon tel de l'Extrait d'Absinthe et de Kirsch de Versinet Lecontre, [illegible] à l'encoignure des rues Casacalvo et Esplanade, chez F. E. Ravior, qui fera les prix et conditions les plus avantageuses. 4 déc—3

AVIS.—Jeudi dernier, un canot ayant un vert, ayant à bord deux avirons, une gaffe et son gouvernail, a été arrêté en dérive, devant la maison du soussigné, encoignure des rues Lesseps et Levée. Le propriétaire est prié de venir le réclamer, en payant les frais de cet avis.
4 déc—3 L. LEVESQUE & Co.

A VENDRE en débarquement; 20.0 barils charbon de terre de Pittsburg, en débarquement, en face de la rue Conti à $1 50 le baril délivré:
1500 barils de charbon de bois gras;
600 bottes de [illegible];
600 barils chaux de Thomaston;
600 barils goudron;
100 bottes gras et 50 cordes de frêne et chêne;
1000 bottes cèdre;
Sable blanc et brun, par L. DANSAC,
4 déc—3 au Bassin Carondelet no. 146.

Il a été remis au bureau de l'Abeille, une pièce brevetée contenant des instrumens de dentiste. Le propriétaire est prié de venir la réclamer en payant les frais d'insertion. 4 déc—3

AVIS.—Le soussigné avant appris son arrivée en France que des billets à ordre avaient été mis en circulation portant la signature de Cazenove Guimbal, et Co., lesquels billets furent donnés en paiement pour des primes de terre, prévient le public qu'il n'est pas [illegible] [illegible] Philippe Auguste Cazenove [illegible] ... pardevant M. Félix de Armas, notaire public, le 27 janvier 1836.
Nouvelle-Orléans 3 décembre 1837.
4 déc—7 PHILIPPE AUGUSTE CAZENOVE.

WHISKEY.—50 barils Whiskey, à vendre par A. LEBLANC, No. 20 rue Toulouse.
4 déc

MELASSE.—50 barils mélasse, à vendre par A. LEBLANC, No. 20 rue Toulouse.
4 déc

FARINE.—250 barils Farine superfine, à vendre par A. LEBLANC, No. 20 rue Toulouse.
4 déc

AVIS.
W. M. G. HEWES & Co. ont transporté leur comptoir, de la rue Poydras No. 31, à la rue des Natchez, entre les rues du Camp et Magasins.
4 déc

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Indus, de Bordeaux,
15 demi pipes eau-de-vie de Cognac, 1832;
15 quarts de pipes do do cognac fine Champagne, 1829;
15 barils de 18 gallons fine-champagne 1827;
25 paniers de champagne, qualité supérieure.
4 déc L. L'HOTELIER FILS & Co. 11, rue Toulouse.

CHARBON DE BOIS.—40 boucauts charbon de bois en débarquement de la barque Hercules et à vendre par JAMES REED & Co. 88, rue de la Commune.
4 déc

FOIN.—30 balles foin de Philadelphie, à vendre par JAMES REED & Co. 88, rue de la Commune.
4 déc

GRAISSE DE LIN.—Nouvellement reçue et à vendre en quantité convenable aux acheteurs par THOS. W. SMITH, 48, rue Conti.
4 déc

PORC MESS & PRIME.—67 barils mess et 67 barils prime Porc, en débarquement du bateau à vapeur Mississippi, à vendre par LAYET & AMELUNG, No. 17 rue Commune.
4 déc

GRAISSE.—278 fréquins graisse en feuilles, en débarquement du bateau à vapeur Mississippi, à vendre par LAYET & AMELUNG, No. 17 rue Commune.
4 déc

JAMBONS.—2 boucauts épaules, 16 boucauts-plats côtés, en débarquement du bateau à vapeur St. Louis, à vendre par LAYET & AMELUNG, No. 17 rue Commune.
4 déc

Jambon en saumure.—4 boucauts jambons en saumure, en débarquement du bateau à vapeur Rienzi, à vendre par LAYET & AMELUNG, No. 17 rue Commune.
4 déc

FOIN.—500 balles foin de première qualité, bon ordre, et à vendre par LEVI H. GALE, 98, rue de la Commune.
4 déc

AMANDES.—Avec et sans coquilles, en boucauts et balles, fruits, en magasin, à vendre par QUARLES & Co.
4 déc

EAU-DE-VIE.—Importation directe, ayant droit au drawback, et à vendre par QUARLES & Co.
4 déc

VIN DE SHERRY ET DE MADERE.—En demi et quart de pipes, à vendre par QUARLES & Co.
4 déc

400 ROULEAUX Corde du Nord, à vendre par QUARLES & Co.
4 déc

100 CAISSES Blanc de Baleine de Bedford, à vendre par QUARLES & Co.
4 déc

CHECKS de Banque à vue, sur Philadelphie, à vendre par ROBINSON & Co., 45, rue du Camp.
4 déc

BILLETS de la Banque des Etats-Unis, à vendre par ROBINSON & Co. 45, rue du Camp.
4 déc

JAMBONS. Plats-Côtés, Beurre, Fromage, Whiskey, Graisse, Blé noir, Cidre et Son, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.
4 déc

POMME DE TERRE DE PHILADELPHIE.—23 barils pomme de terre de Philadelphie en débarquement du navire Gibraltar, et à vendre par CHS. BYRNE, 198, rue Tchoupitoulas.
4 déc

VACHE.—Une vache et un veau de Philadelphie à bord de la barque Hercules, à vendre par JS. REED & Co., rue de la Commune No. 88.
4 déc

CHARRETTES.—4 charrettes à bord de la barque Hercules, à vendre par JAMES REED & Co. rue de la Commune No. 88.
4 déc

BLE NOIR.—50 barillets, en débarquement de la barque Hercules et à vendre par JS. REED & Co., rue de la Commune No. 88.
4 déc

BIERRE.—25 boucauts et 95 barils bierre de Philadelphie, en débarquement de la barque Hercules et à vendre par J. REED & Co., rue de la Commune No. 88.
4 déc

CHARBON.—20 boucauts charbon de Lehigh, convenable à l'usage de familles, en débarquement de la barque Hercules et à vendre par JAMES REED & Co., rue de la Commune No. 88.
4 déc

INDIENNES.—1 caisse indiennes du pays, en débarquement de la barque Hercules et à vendre par GODFREY BLOSSMAN & Co.
4 déc

FRUITS de Philadelphie Conservés.—60 caisses pêches, poires, prunes, et eau de vie, assorties, en débarquement de la barque Hercules aussi 150 gros.—50 caisses fioles, à vendre par GODFREY BLOSSMAN & Co.
4 déc

EAU-DE-VIE et Whiskey.—1 pipe eau de vie de Cognac, et 27 barils whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, rue de la Commune No. 31.
4 déc

BOIS.—Un lot de bois première qualité, vient d'être reçu et est offert en vente par T. W. SMITH, rue Conti No. 48.
4 déc

ALLUMETTES Anglaises de Lucifer. 150 grosses en caisses de 100 grosses chaque; 100 do de 30 grosses, garanties bonnes, et pouvant résister à tous les climats, reçues et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par THOS. W. SMITH, rue Conti No. 48.
4 déc

VINS ET CIGARES.—2 pipes et 55 caisses de vin et 3 douzaines madère de l'Inde; 8 quarts de barils, et 7 do. malaga des riques vin de Ténériffe; 11 barils et 7 do. malaga doux; de l'Inde; 28 milliers cigares en demi caisses, à vendre par H. GALLWEY, rue de la Commune No. 31.
4 déc

BEURRE et Fromage.—20 barillets beurre de Goshen; 15 barriques fromage do. do., en débarquement et à vendre par ROBERT H. WHITE, rue Gravier No. 34.
4 déc

BRODEQUINS et souliers.—30 caisses souliers, brodequins et escarpins pour hommes, en débarquement et à vendre par ROBERT H. WHITE, rue Gravier No. 34.
4 déc

SABINE.—150 barils à vendre par R. H. WHITE, rue Gravier No. 34.

## VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE GRIFFON.—Vente par le Régister des Testamens.—Samedi le vingtième jour du mois de janvier de l'année mil huit cent trente huit à midi à la Bourse de la Ville rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans la date du trente et un octobre mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Jean Marie C. Griffon décédé et aussi pour le compte de la communauté qui a existé entre le défunt et Julienne Marie Joséphine Chazal son épouse survivante, les propriétés foncières ci après décrites savoir:

Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou à gauche en sortant de cette ville, désigné par le numéro un de l'ilet F. sur le plan fait par Joseph Pilié et déposé en cette étude, d'une forme triangulaire; ayant un pied français quarante pieds trois lignes face au chemin du Bayou, cent trois pieds environ sur la ligne qui, du côté de la ville le sépare de la propriété de Marthe Duplessis ou ayant cause, cinq pieds six pouces environ face à la rue de l'Hôpital, et cent six pieds six pouces sur la ligne qui court de l'une à l'autre rue et le sépare du lot numéro deux.

Un lot de terre désigné sur le même plan par le No. trois de l'ilet F. ayant quarante et un pieds quatre pouces trois lignes de face sur chemin du Bayou, quarante pieds de face à la rue de l'Hôpital, cent trente six pieds deux pouces neuf lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux et cent quarante six pieds un pouce huit lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre.

Un lot de terre désigné sur le plan et dessus par le numéro un, de l'ilet L formant l'encoignure des rues St. Philippe et Derbigny, ayant trente neuf pieds dix pouces de face à la rue St. Philippe et cent dix pieds de face à la rue Derbigny, borné d'un côté par le lot numéro dix huit, et dans la profondeur par le lot numéro deux.

Un lot de terre désigné sur le même plan par le numéro deux, ayant trente huit pieds un pouce cinq lignes face à la rue Derbigny, sur cent trente neuf pieds quatre pouces de profondeur et trente huit pieds trois pouces deux lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot numéro dix, borné d'un côté par le lot numéro trois et de l'autre par les numéros dix huit et dix sept et partie du lot numéro seize.

Un lot de terre attenant au précédent, désigné sur le plan ci-dessus énoncé par le numéro trois, du même ilet, ayant trente huit pieds un pouce cinq lignes de face à la rue Derbigny, sur cent trente neuf pieds quatre pouces de profondeur, et trente huit pieds trois pouces deux lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot numéro onze, borné d'un côté par le lot numéro deux, et de l'autre par les lots quatre, cinq, six et partie du lot numéro sept.

Un lot de terre désigné par le numéro dix huit du même ilet, même plan ayant trente neuf pieds dix pouces de face à la rue St. Philippe sur cent dix pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot numéro un, de l'autre par le numéro dix sept, et dans la profondeur par le lot numéro deux.

Un lot de terre désigné par le numéro un de l'ilet D. sur le même plan, formant l'encoignure des rues St. Philippe et Claiborne, ayant quarante pieds de face à la rue St. Philippe sur cent dix pieds de face à la rue Claiborne, borné d'un côté par le numéro seize et de l'autre par le numéro deux.

Un lot de terre désigné sur le dit plan par le numéro cinq de l'ilet L. ayant trente neuf pieds dix pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot de terre numéro quatre, et de l'autre par le lot numéro six.

Un lot de terre attenant au précédent désigné par le numéro six ayant la même mesure en façade et en profondeur borné d'un côté par le numéro cinq et de l'autre par le numéro sept.

Un lot de terre attenant au précédent, désigné par le numéro sept, ayant également trente neuf pieds dix pouces face à la rue du Maine, sur cent dix pieds de profondeur borné d'un côté par le numéro six et de l'autre par le numéro huit.

Description de terrains, appartenant à la succession de feu Jean Marie C. Griffon par tiers, indivis, les deux autres tiers restant, étant la propriété de Dame Marie Thomas Suzanne Griffon, et de Dame Marie Françoise Odile Griffon, épouse d'Auguste Bollengier lesquelles consentent que leur part indivise soit vendue, savoir:

Un lot de terre désigné par le numéro six, dans l'ilet N. du dit plan, ayant trente neuf pieds neuf pouces de face à la rue d'Orléans sur une profondeur de cent quarante trois pieds sept pouces deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre, la ligne courant jusqu'à la rue Ste. Anne, et les lignes fermant à la rue Ste. Anne.

Dans l'ilet O. du même plan, un lot de terre désigné par le numéro seize, ayant trente neuf pieds dix pouces de face à la rue St. Anne, et cent dix pieds d'un côté de profondeur, en profondeur de l'autre côté n'est pas connue.

Dans l'ilet O du même plan un lot de terre ayant trente neuf pieds quatre pouces neuf lignes à la rue Roman, désigné par le numéro deux, et ayant une profondeur de cent dix neuf pieds, plus ou moins.

Dans l'ilet O. du même plan, un lot de terre désigné par le numéro trois, ayant trente neuf pieds quatre pouces neuf lignes face à la rue Roman, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite de la propriété de M. Forstall.

Dans l'ilet O. un lot de terre formant un triangle sans aucun numéro, et un lot de terre désigné par le numéro cinq, faisant face à la rue Dumaine, et séparé du lot numéro quatre par une ligne de cent dix pieds.

Ilet P. un lot de terre de forme triangulaire, désigné sur le même plan par le numéro un, ayant trente neuf pieds dix pouces face à la rue du Maine, et cent dix sept pieds de face à la rue Roman.

Et une petite portion de terre de forme triangulaire, attenant au lot qui vient d'être décrit, mesurant——

Dans l'ilet K même plan, un lot de terre, faisant face en partie sur la rue Roman et en partie sur la rue St. Philippe, séparé du lot numéro onze par une ligne de trente neuf pieds 9 pouces, et du côté neuf par une ligne de cent dix sept pieds.

Dans l'ilet L de même plan, un lot de terre de forme triangulaire désigné par le numéro quatre, ayant trente neuf pieds neuf pouces face à la rue St. Philippe et cent dix pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze.

Ilet L même plan, un lot de terre sans numéro, attenant aux lots de terre numéro deux, dont il est séparé par une ligne de trente huit pieds trois pouces 2 lignes et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite de M. Forstall.

Ilet I du même plan, un lot de terre désigné par le numéro sept, faisant face à la rue des Ursulines, ayant cent dix pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro six, et trente neuf pieds sept pouces dans la profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Ursulines.

Et une petite portion de terre de forme triangulaire, attenant au lot ci dessus décrit.

Dans l'ilet H du même plan, un lot de terre de forme triangulaire, désigné par le numéro quinze, borné par la rue Derbigny, sur cent dix pieds jusqu'à la limite de la propriété de M. Forstall, et faisant face à la rue des Ursulines.

Ilet H du même plan, un lot de terre désigné par le numéro seize, ayant trente-neuf pieds dix pouces de face à la rue des Ursulines, sur cent dix-sept pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze, et s'étendant de l'autre côté jusqu'à la limite de M. Forstall.

Ilet H du même plan, un lot de terre mesurant quarante pieds un pouce cinq lignes de face à la rue Derbigny, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite de M. Forstall, désigné par le numéro deux.

Dans l'ilet H du même plan, un lot de terre désigné par le numéro trois, ayant cent dix-sept pieds de face à la rue Derbigny, et trente-neuf pieds dix pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite de Mr. Forstall.

Et une petite portion de terre, attenant au dit lot de terre, ayant une forme triangulaire.

Dans l'ilet F même plan, un lot de terre désigné par le numéro quatre, faisant face aux rues du Bayou, Derbigny, et de l'Hôpital, ayant quarante et un pieds quatre pouces trois lignes sur la rue du Bayou, et cinquante quatre pieds sur la rue Derbigny, et cinquante pieds sur la rue de l'Hôpital.

PLAN.

Cent quatre-vingt-dix lots de terre figurés sur un plan fait par Mr. Journot, daté le quatorze novembre, mil huit cent trente-six et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, un tiers indivis desquels terrains appartient à la succession de Jean Marie Griffon, et les deux autres tiers restant à dame Marie Thomas Suzanne Griffon et dame Marie Françoise Odile Griffon, maintenant épouse d'Auguste Bollengier, qui consent à la vente de leur part indivise.

Ces lots seront vendu conformément au plan ci-dessus mentionné qui sera exhibé au moment de la vente.

L'Ilet un.
Fait face aux rues St. Louis et Prieur, et contient trois terrains numérotés de un à trois inclusivement.

L'Ilet Deux.
Fait face aux rues St. Louis, Johnson, Conti et Prieur, et contient dix-neuf terrains numérotés de un à dix neuf inclusivement.

L'Ilet Trois.
Fait face aux rues Conti, Johnson et Bienville, et contient dix-neuf terrains numérotés de un à dix neuf inclusivement.

L'Ilet Quatre.
Fait face aux rues Conti, Johnson et Bienville et contient neuf terrains numérotés de un à neuf inclusivement.

L'Ilet Cinq.
Fait face aux rues Bienville Johnson et de la Douane et contient quinze terrains numérotés de un à quinze inclusivement.

L'Ilet Six.
Fait face aux rues Bienville Johnson et de la Douane, et contient neuf terrains numérotés de un à neuf inclusivement.

L'Ilet Sept.
Contient un terrain faisant face aux rues Johnson et de la Douane.

L'Ilet Huit.
Fait face aux rues Galvez, de la Douane, Johnson et du Canal, et contient vingt-deux terrains numérotés de un à vingt-deux inclusivement.

L'Ilet Neuf.
Contient un seul terrain, faisant face aux rues Galvez et Canal.

L'Ilet Dix.
Fait face aux rues Canal, Galvez et Jackson, et contient douze terrains numérotés de un à douze inclusivement.

L'Ilet Onze.
Fait face aux rues Canal, Galvez et Jackson et contient treize terrains numérotés de un à treize inclusivement.

L'Ilet Douze.
Fait face aux rues Jackson et Galvez, et contient trois terrains numérotés de un à trois inclusivement.

L'Ilet Treize.
Fait face aux rues Jackson, Galvez, Palmyra et Myrol, et contient vingt et un terrains numérotés de un à vingt et un inclusivement.

L'Ilet Quatorze.
Fait face aux rues Palmyra, Myrol et Griffon, et contient dix-huit terrains numérotés de un à dix-huit inclusivement.

L'Ilet Quinze.
Fait face aux rues Palmyra, Myrol et Griffon, et contient huit terrains numérotés de un à huit inclusivement.

L'Ilet Seize.
Fait face aux rues Griffon Myrol et de la Commune et contient douze terrains numérotés de un à douze inclusivement.

L'Ilet Dix Sept.
Fait face aux rues Griffon, Myrol et de la Commune et contient quatre terrains numérotés de un à quatre inclusivement.

CONDITIONS de la vente—un dixième comptant et la balance à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt quatre mois pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, lesquels billets en cas de non paiement à maturité porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an du jour qu'ils se ont dus jusqu'au paiement, cette clause ne sera pas interprétée de manière à autoriser les acquéreurs à prolonger aucun paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente se passeront aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, not. pub.

ANIMAUX EPAVES.—Il a été conduit au soussigné, les animaux épaves suivans, savoir:
Un cheval bai, ayant du blanc à trois pieds, le crin coupé, blessé sur le dos à l'endroit où porte la selle, et ayant une étampe indéchiffrable.
Une jument baie ayant une étoile au front, le pied gauche de derrière blanc, blessé sur le flanc de la selle et ayant une étampe indéchiffrable.
Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici au [illegible] ils seront vendus [illegible] présente, en [illegible] chez Mr Lecoutre Laborde.
Paroisse de Jefferson, le 4 décembre 1837.
4 déc—3 R. BEAUVAIS, juge.

## SAINTE-BARBE.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon prendra les armes samedi prochain, 9 du courant, à 5 heures de l'après midi, en briquet et pompon au shako; et se réunira sur la place d'armes, pour tirer un feu d'artifice et une salve d'artillerie, en honneur de la fête de leur patron Ste. Barbe.

Et le dimanche 10 courant, on se réunira à 8 heures précises du matin au lieu accoutumé, en grande tenue, pour assister à la grande-messe, où il y aura une quête en faveur des Orphelins, et célébrer la fête.
4 déc A. SCHREIBER, Adj. Major.

AUJOURD'HUI,
OUVERTURE DES
MAGASINS P. GAILLARDET,
Rue Royale, près l'encoignure Ste. Anne, et rue d'Orléans, maison de St. Vigne.

ARRIVANT de France par le navire Salem, M. P. Gaillardet a l'honneur d'annoncer qu'il mettra en vente sous peu de jours les Marchandises suivantes choisies parmi tout ce que Paris a pu offrir de meilleur goût et de plus nouveau. La vente en aura lieu en Gros et en Détail.

Marchandises qui seront vendues au magasin de la rue Royale.

Nouveautés confectionnées pour dames, telles que Robes brodées, Mantilles, Echarpes, Sacs, Colliers, Fichus, &c., &c.
Manteaux de femmes, formes les plus nouvelles, et recommandés spécialement à l'examen des Dames.
Assortiment de Chapeaux de Mme. Hocquet, rue Richelieu, à Paris, et de Turbans pour bal, de Mme. Beaudrant.
Broderies de toute espèce, Paysannes, Cols, Mantilles, Mouchoirs, Robes d'Enfant. Robes de baptême. Robes de bal, &c., &c., des magasins de Mesdames Payan, Hornegan et Wirnick, à Paris.
Plumes et Fleurs des maisons Chagot et Perrot.
Blondes blanches. Dentelles de tout prix et Rubans pour garnitures et garnitures.
Assortiment complet de Bijouterie fine et de brillants, Parures, Boucles d'oreilles et Bracelets d'un goût tout nouveau.—Montres d'Or, successeur de Bréguet, au Palais Royal.—Chaînes de montre et Chaînes-Sautoirs, modèles les plus récents.
Glaces de toutes grandeurs, fabrique française.
Gants de peau, pour ville et pour bal, fourrés, extra-fins.
Bas et Gants de soie, coton et fil d'Ecosse.
Peignes d'écaille et de buffle.
Parfumerie fine de Demarson. Eaux et Crèmes de toute espèce; Savons, Poudre à poudrer, Fécules, Amidon, Graisse d'ours, la fameuse Pommade du Lion et celle du docteur Bucheron pour conserver et faire pousser les cheveux.
Brosses fines pour habits, cheveux, dents, barbe.
Cartonnage de toute espèce; cartons de bureau, à chapeaux, robes, &c.; Boîtes brillantes pour bonbons, &c. &c.
Tabletterie fine; Caves à liqueurs, Nécessaires pour Dames, Boîtes à cachemires, Coffrets, Albums, Souvenirs, Carnets de bal, Visites, Cachets, Médaillons, Etuis à cigares et cigarettes, Tabatières, Boîtes à musique, &c.
Portefeuilles en maroquin, Cadres à miniature, Ivoires et Couleurs pour peintres.
Vannerie de toute espèce, Paniers à provision, à bouteilles, Couteaux, Argenterie; Cabas et Petits Paniers fins pour Dames, Corbeilles brodées et festonnées, extra riches. Plumeaux pour chambre et magasin, Tapis en osier avec peintures fines.
Briquets phosphoriques de toute façon, et garantis. Soies et Cordonnets en bottes. Epongés fines pour toilette. Ombrelles variées.
Collection des romans et livres d'histoire en vogue, dernières publications de Paris, comprenant: l'Histoire des Salons de Paris par la duchesse d'Abrantès; Voyages et Mémoires de Marmont duc de Raguse; le Château de St-Germain, les Aventures d'un Renégat et Deux à Deux, par Mme Reybaud; les Mémoires du Diable, par Frédéric Soulié; les Soirées de Jonathan, par Saintine; Ne touchez pas à la Reine! par Michel Masson; le Faubourg St-Germain, par le comte de Viel-Castel. Un Cœur pour Deux Amours, par Jules Janin; les Templiers, par Brissot; les Montagnards des Alpes, par Fabre d'Olivet; les Mémoires du Chevalier d'Eon, par Frédéric Gaillardet.—Collection du Musée des Familles et du Magasin Théâtral, avec pièces détachées.
Collection de Gravures et Lithographies nouvelles coloriées, sur tous sujets, encadrées et non encadrées.
Grandes et petites Presses Lithographiques perfectionnées, avec [illegible] lithographique, papier de Chine, encre, [illegible] Pierres lithographiques de toute [illegible] pierre, genre Paris.
Boîtes de [illegible] fixatifs, avec appareils complets et perfectionnés.
Cravaches fines pour hommes et pour Dames, Selles de Dames, Brides, Harnais complets.
Fouets de Cabriolet, fins et légers.
Cols Cravates pour hommes en soie et crinoline, Cannes nouvelles, à épée, plombées, &c.
Chapeaux de castor rosé pour hommes.
Objets en bronze, Coffrets, Maisons, Pelotes, Chandeliers, Ecritoires.
Drogueries. Eberong et Bonbons de soie en tige par Darbo. Pastilles de gomme; ... Graines de santé du docteur Franck, et Essence éthérée du docteur Audin-Rouvière. Pâte pectorale de Regnaud. Essence de salsepareille. Pâte [illegible] contre les cors Paraguay-roux et créosote Billard, contre les maux de dents. Kaïffa d'Orient et Racahout des Arabes.
Graines potagères de toute espèce.
*Liquides et Comestibles.*
Biscuits de Rheims supérieur.
Cerises nouvelles à l'eau-de-vie, 1er. choix.
Liqueurs de toute espèce et de tout prix en flacons et cruchons de porcelaine; Kirche Waser, &c.
Jus de cerises et Jus de groseille framboisé.
Vins de Champagne du plus bas au plus haut prix: Vins de Porto, de Bourgogne, tels que Volnay, Beaune, Chambertin, &c., qualités supérieures.
*Marchandises pour hommes qui se vendront au dépôt de la rue d'Orléans.*
Magnifique choix de Robes de Chambre en soie et en velours, avec ornemens les plus riches. Manteaux nouveaux, Habits, Pantalons et Gilets pour bal, par les premiers tailleurs de Paris.
Chemises en batiste, percale et coton de couleur.
Assortiment de Bottes fines, Souliers vernis ou cirés, Chaussons pour bal, Pantoufles en maroquin, genre fashionable, et garantis tout ce qu'il y a de mieux.
Cabriolet français, d'un travail achevé. 21 nov—1m

FOIN.—200 balles foin, à bord du navire Wm. Badger et à vendre par L. H. GALE, rue de la Commune No. 93
4 déc

TRAITES sur New York, à vendre par R GRONING & Co.
4 déc

FARINE.—300 barils farine, en débarquement du steamer George Washington, et à vendre par G. DORSEY, rue de la Nile. Levée No. 41
4 déc

MALAGA DOUX.—200 quarts de barrique vin doux de Malaga à vendre par ROBERT H. WHITE, rue Gravier No. 31
4 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Attendu que [illegible] Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner.—Salut.—Qu'il soit connu que attendu que Frédéric Léonard demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à nous W. F. C. Duplessis, Régister des Testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier, afficher ... et confirmer un acte de la législature intitulé "Acte pour confirmer les titres de ventes judiciaires" Approuvé le 10 mars 1834.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en exécution d'un writ de fieri facias émis en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, du procès de Henriette Bachelier contre Jacques Bachelier Junior, exécuteur testamentaire de Jacques Bachelier, une propriété ci-après décrite a été vendue publiquement à l'encan, par le shérif de la Paroisse d'Orléans, en exécution du dit writ de fieri facias, et furent par lui adjugés le treize septembre 1837 au susdit Frédéric Léonard, plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de huit cent quinze piastres, payable comptant $815.

Description des esclaves d'après le transfert judiciaire.

Une certaine esclave nommée Sylvanie, âgée d'environ trente ans, et ses deux enfants Edward, d'environ deux ans et demi, et Célestine, d'environ sept mois.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les esclaves ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées à avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce deuxième jour du mois de décembre A. D. 1837.
4 déc W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

ON demande une parfaite ouvrière en robes. S'adresser rue Royale, No. 125. 2 déc—3

MME. DOCTEUR a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville qu'elle vient de recevoir de Paris par les derniers arrivages, un assortiment varié de Marchandises de Modes et Nouveautés. Elle possède en outre un atelier de confection pour Manteaux Chapeaux et autres Objets de modes, où les commandes seront remplies avec goût et promptitude.
Sa demeure est rue Royale, No. 112, entre St-Louis et Conti. 2 déc—6

M. J. AMANS, peintre de portraits, de retour à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'informer le public qu'il ouvrira son salon de peinture, Lundi 4 décembre prochain, au-dessus de M. Fremeaux, libraire, rue Royale entre Toulouse et St. Pierre.
2 déc—2

BACH & CALHOUN, encanteurs, ont transporté leur bureau au No. 61, rue de la Commune, vis à vis l'Hôtel Bishop. Ils remercient ceux qui ont bien voulu leur accorder leur confiance; et continuent toujours le même genre d'affaires, savoir: La vente des propriétés foncières, esclaves, actions, meubles et toute espèce de marchandises. 2 déc—3

L'HOTELIE, FILS & Co. Viennent d'ouvrir leur magasin, rue Toulouse no. 11.
Ils offrent à vendre les marchandises suivantes, en débarquement des navires Hilah du Havre, et Indus de Bordeaux:
200 caisses fruits à l'eau de vie, assortis.
200 caisses liqueurs fines et superfines,
100 paniers anisette,
85 caisses fruits assortis, au jus,
10 caisses fraises au jus,
200 boîtes pâte pois conservés,
200 do. truffés, divers,
25 boîtes truffes, — De J. Colin & E. Bertrand de Nantes
1,600 boîtes et 1/2 boîtes sardines à l'huile,
200 paniers et 1/2 paniers Gorgonzola d'Angers,
200 paniers huile d'Olive. [illegible], en bouteilles de 25 onces,
10 caisses vin blanc, haut Sauterne 1825,
25 caisses Chateau Margaux 1825,
25 caisses vieux Frontignan,
30 barriques vin rouge Montferrand,
10 barriques Chateau Margaux Médoc,
50 do St. Julien et St. Estèphe Médoc,
150 do vin rouge fins cités,
100 demi barriques vin blanc, haut Barsac, haut Sauternes et Pontac Dulamon,
400 caisses cerises à l'eau de vie, amandes et en bouteilles blanches, de la maison de Babin frères et Gueland frères, de Paris.
10 douzaines cruchons porcelaine — de Babin frères de Paris.
30 do demi bouchons do.
AUSSI:
10 douzaines Cartonnages riches, pour étrennes
2 superbes fauteuils Voltaire, en laine bleue damassée,
100 paires de bottes fines, à talons hauts,
30 paires escarpins de bal, en veau vernis.
2 déc—3

L. & G. W. FAMILY, DENTISTES, ont transporté leur domicile à la maison de Mr. [illegible] ... Banque de Carrollton. [illegible]

## JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Carolina, Lane, Boston, J A Barelli & Co.
Navire Girard, Lambeth, Havre, L H Gale
Brick Russia, McMaster, Glasgow, Lambeth & Thompson
Brick Bayou, Baker, Havane, Stetson, Avery & Co.
Brick Rapid, Stearns, Baltimore, G. Rafford
Goelette Charlotte, Marshall, Pensacola, Hefford & Sorgenfrey
Goelette Diligencia, Salas, Campêche. S Fernandez

Arrivés

Bateau vapeur Feliciana, Wood, de McCalls, avec 2 goelettes.
Bateau de remorque Grampus, Aimable, des passes, ayant mis en mer les goelettes Mentor, B D Jackson, Clymax, Hyperion. Laissé les passes le 30 au soir, et ne rapporte rien de nouveau.
Bateau à vapeur Tiger, Brebe, des Passes, ayant mis à la barre, le navire Mary Hawland; ils quittè les Passes le 2, à 11 heures du matin, annonce 3 bricks en dehors de la barre; les navires Wm & John en rivière, et le brick Borodino, au fort.
Navire Montpellier, Tyson, de New York.
Navire Globe, Oliver, de Bath.
Navire Sarah Parker, Davis, de Savannah.
Goel. Talma, Merihew, de la Mobile.
Goel. Lookout; Wellington, de Pensacola.
Navire Craton, Whitney, en 20 jours de New-York, au capitaine.
Navire Robert Morris, McQuinlan, de Marseilles, le 12 nov.
Brick Cambridge, Tay, en 8 jours de la Havane, au capitaine.
Brick Bordeaux Packet, Stephenson, en 51 jours de Bordeaux.
Brick Majestic, Armes de Tampa Bay.
Goelette Gen Warren, Colley, de Tampa Bay.
Goelette Hope & Susan, Folger, en 30 jours de Nantucket.
Goelette Palestine, Prayton, en 20 jours de Nantucket, au capitaine.
Goelette Amazon, Randall, de Key West, au capt.
Goel. Aeolus, Foster, de Matagorda.
Bateau à vapeur General Gaines, Mourhead, de Louisville.
Bateau à vapeur, Louis, Swan, de St. Louis, avec un chargement de produits.
Bateau à vapeur Rienzi, Kennett, de Cinnati, avec un chargement de produits.
Bateau à vapeur Marmora, Olsborne, Alexandria.
Bateau à vapeur Mississipi, Robinson, Columbia.
Bateau à vapeur Vicksburg, Auter, de Satira.
Bateau à vapeur Tuhima, Bartley, de Manchester, chargé de produits.
Bateau à vapeur Chicasaw, Roades, de Ouachita.
Bateau à vapeur Huntsville, Jordan, de Bayou Sara, chargé de coton.
Bateau à vapeur Monarch, Fullerton, de Cincinnati.

Pour Tchula et Manchester (Yazoo), Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.
Le bateau-à-vapeur Bridgewater, tirant peu d'eau, capitaine W. H. Wright, partira pour les ports ci-dessus et les endroits intermédiaires, mercredi 6 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
4 déc HYDE & COMSTOCK, 18, rue Poydras.

POUR BORDEAUX (Directement.)
Le navire MORO-CASTLE, partira le 20 du courant fixe, il a encore besoin de 100 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, à P. BORDELAIS & BLANCAND,
4 déc—10 122, rue St. Pierre.

Pour New York—[devant partir le 12 décembre]—Le navire doublé et chevillé en cuivre, GEORGE CABOT, capitaine Francis Blackler, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
4 déc STEARNS, BROWN & Co.

LE navire Alabama, capitaine Berry sous-frété aujourd'hui par FRANKLIN AMES & Co
4 déc

POUR LA HAVANE.
Le brick Nimfa, fin voilier, partira pour le port ci-dessus, le 6 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine, vis à vis le magasin de Fogg & Blocks ou à J ROBERT & Co. rue Bienville No. 47
4 déc.

POUR HARRISBOURG & HOUSTON.
Mardi 5 du courant.
La goëlette Southerner, capitaine Gyrard, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser vis à vis de la place d'Armes ou à
4 déc J. REED & Co, rue de la Commune No. 88
Les chargeurs sont priés de faire expédier leurs marchandises à la douane, ce matin.

POUR LE HAVRE.
Le beau navire régulier et fin voilier, BURICON, capitaine L. Rogers, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour fret de 400 balles ou passage, s'adresser au JOSEPH BARTHET, 30, rue Toulouse, ou à THOMAS ANSLEY, 64, rue de la Douane.
2 déc

POUR MARSEILLES.
Le navire français LA GLANEUSE, capitaine Joulan, (neuf, très fin voilier, et de première classe), du port de 600 balles de coton, partira incessamment. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le marché aux Légumes. 2 déc—10, 2pd

POUR ST. IAGO DE CUBE.—La goëlette CAPITAL, capitaine Windfield, fine voilière, commencera à prendre son chargement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à
2 déc R. GRONING & Co.

POUR VELASCO & BRAZORIA.—La goëlette CORINE, capitaine Windfield, partira positivement mercredi prochain pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à
2 dec R. GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL.
LE navire MOUNT ZION, classé A. 1., commandé par le capitaine Batcheider, ayant la principale partie de son chargement engagée, partira dans peu de jours. Pour le reste, s'adresser à GEORGES GREEN, No. 60, rue du Camp.
1er. déc.

POUR LIVERPOOL.
Le navire TALLAHASSEE, capit. Mosby. Pour fret ou passage, s'adresser à H. C. CAMMACK & Co. Bank Alley.
1er. déc

POUR LIVERPOOL.
LE navire de première classe TACITUS, capitaine Russell, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GEO. GREEN, 60, rue du Camp.
30 nov

POUR TAMPICO.
La goëlette fine voilière CORA, capitaine D-ieville, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. M. DE MIRANDA, 85, rue St. Louis.
29 nov

POUR LE HAVRE.
Le brick EUROTAS, capitaine Robbin, a besoin de 200 balles, pour compléter son chargement. Pour tel chargement ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à R. GRONING & Co.
25 nov

UN bon commis apothicaire, trouverait de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. On préférerait qu'il parlât les deux langues. 23 nov

3000 Gros de seigneur, à vendre à bon marché à la pharmacie de L. Gamotis rue de la Levée no. 144, entre Ursulines et Hôpital.
18 nov—10

TROISIEME MUNICIPALITE.
AVIS.—Le conseil procédera mercredi prochain, 6 de décembre prochain, à la nomination d'un gardien de la geôle de police de cette municipalité.
1er déc J B S ST. AMANT, secrétaire.

AUX AUBERGISTES.
200 GROSSES Cartes à Jouer, 350 Haillons de 4, 6 et 8 bouteilles, à jolis modèles, à vendre par THOS. W. SMITH, 48, rue Conti.
1er déc—1m

210 PAIRES de Prussiennes pour fenêtres, 67 Pendules, à vendre par THOS. W. SMITH, 48, rue Conti.
1er déc—1m

LES soussignés ont de ce jour, formé une société pour les transactions d'affaires générales ou de commissions à la Nouvelle-Orléans, sous la raison de McEnery & Ford. JAMES McENERY, HENRY A. FORD.
1er. déc—12

ON demande à louer une belle chambre garnie, avec cheminée, et située à quelque endroit que ce soit, au-dessus de la rue Conti, dans le carré de la ville. On préférerait que cette chambre dépendît d'une maison d'une famille créole. Adresse à la boîte No. 207, à la poste. Les conditions seront avantageuses.
1er. déc—3

LA maison de commission établie en cette ville sous la raison de Cazenove, Guiau & Co, est dissoute. Les soussignés restant conjointement chargés de la liquidation. P. A. CAZENOVE, L. P. GUIEU, SIMON MEILLEUR.
1er déc—3

MADAME HARNED, ayant pris cette vaste et spacieuse maison, située à l'encoignure des rues du Canal et Dauphine, est maintenant prête à prendre en pension quelques messieurs respectables; elle peut aussi prendre en pension particulière un ménage; des appartemens leur seront reservés. Elle espère par la stricte surveillance qu'elle apportera, mériter la bienveillance de ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage. 1er déc—3

Collège Médical de la Louisiane.
LES lectures chimiques, par le Dr Riddell, auront désormais lieu dans la Long Hall, au no. 14, rue St. Charles, adjacent au Verandah, de 7 à 8 heures du soir, lundi, mercredi et vendredi; elles commenceront le 6 de décembre, et continueront jusqu'au dernier jour de mars.
Ceux qui désirent entendre une lecture complète, et être témoins des démonstrations expérimentales, ne trouveront peut-être pas de sitôt une occasion aussi favorable, que celle qui leur est offerte.
Billets $10 à vendre à la librairie de MM. E. Johns, encoignure des rues de la Commune et St. Charles.
Les dames qui seront accompagnées de messieurs munis d'un billet y seront admises.
30 nov—6

UNE Dame récemment arrivée de Paris, habile ouvrière, et bien au fait des dernières modes, désirerait trouver de l'emploi dans un magasin de couture. S'adresser au bureau de l'Abeille. 30 nov—6

SUCRE.—300 boucauts sucre de première qualité, sur une habitation à 60 milles au dessus de la N. Orléans à vendre par THOMAS BARRETT.
30 nov—12

ON demande un bon ouvrier barbier et coiffeur. S'adresser à l'encoignure de la rue Conti et Passage de la Bourse. 30 nov—4

FUSILS DE CHASSE.—Un bel assortiment de Fusils de chasse, de tous prix et de différentes qualités, à vendre par J. JUETTE, rue Toulouse, No. 34.
28 nov—15

ARTICLES DE PARIS, SOIERIES, RUBANS, &c.
LINON batiste, Mouchoirs batiste, dans tous les genres.
Etoffes nouvelles pour chapeaux, Rubans qualité de Paris.
Etoffe lustrée gros grain, pour mantilles.
Satin façonné riche, noir et couleurs assorties.
Velours noirs de Lyon extra fort pour manchands tailleurs.
Broderies, Nouveautés dans tous les genres.
Etoffes nouvelles pour manteaux de dames, Lustrine d'Italie, Alépine noire, Mérinos.
Blondes blanches de Paris, Dentelles en fil à vendre par M. CAFFE, No. 44, rue Conti, maison Lachaise.
Les marchands de modes sont priés de venir visiter ce qu'il y a de plus nouveau.
15 nov—1m

SOCIETE.—[illegible] Charles A. Jacques, [illegible] ... [illegible] E. W. SEAMAN & Co.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY.
Vente pour compte des assureurs.
AUJOURD'HUI lundi 4 Décembre, à 11 heures, en face du magasin d'encan, No. 53 rue des Magasins, sera vendu,
50 pièces toile d'emballage de Kentucky,
25 boucauts cordes d'emballage,
endommagées à bord du bateau à vapeur Sultana.—Aussi, en même temps, une superbe jument bai, de 5 ans, bien dressée au harnais, aussi un cheval tilbury avec ses harnais. Du plus—des Meubles, &c. un lot de marchandises sèches, pour aider une consignation. 4 déc—1

PAR HEWLETT & CENAS.
(Vente de syndic.)
IL sera vendu samedi, 16 du courant, à midi, au no. 28, rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district, en date du 15 novembre dernier, et sous la direction du syndic, les articles suivans, abandonnés par MM. Hoskins & Wilcox à leurs créanciers:—
291 barillets peinture verte et noire,
200 caisses chocolat,
3 pupitres et une chaise en acajou,
1 bibliothèque en acajou et un casier,
1 grand coffre-fort,
1 poêle et ses tuyaux, 6 chaises, 3 tabourets,
1 jeux de balances patentées de 1200 livres,
Livres en blanc, papier, jarres à eau, étagères.
Conditions: comptant. 4 déc—6, 13, 16

PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu Samedi 16 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, pour compte et risque de T. R. Hyde, qui a acheté la propriété à une vente faite par Hewlett & Bright, encanteurs, le 10 Décembre 1836, et qui a manqué de se conformer aux conditions de la vente:
Un lot de Terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues Gravier et de la Levée, et désigné sur le plan original comme le lot No. 3, mesurant dix-neuf pieds 5 pouces et huit lignes de face à la rue de la Levée, sur une ligne oblique, et soixante pieds de profondeur et face à la rue Gravier.
Conditions—Un, deux et trois ans de crédit, en billets portant intérêt de 8 pour cent par an, endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 déc—12

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui Lundi, à onze heures du matin, à son magasin d'encan, une malle Mouchoirs cholet blancs, dito à carreaux rouges et bleus, dito bleus par tabac et tout fil, qualité supérieure.
4 déc—1

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, mardi le 5 du courant, à leur magasin d'encan, rue St. Louis no. 20, à 10 heures du matin, un assortiment de marchandises sèches. Aussi une quantité d'habillements consistant en chemises, pantalons, habits, gilets, chapeaux, brodequins, souliers &c. 4 déc

Vente de la succession de feu Louis Rivas.
PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu, jeudi 4 janvier 1838, à midi précis, à la Bourse encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 14 octobre 1837, les propriétés ci-après désignées, appartenant à la succession de feu Louis Rivas:
1o. Sylvie, négresse d'environ 30 ans, cuisinière, et ses deux enfans, l'un âgé d'environ 13 mois, et l'autre de 2 mois.
2o. Juin, fille de Sylvie, âgée de douze de 10 ans.
3o. Jacob, nègre charretier, d'environ 30 ans, maçonneur.
Conditions: 1/3 comptant, 1/3 à 6 mois et 1/3 à 12 mois, payable en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés au frais des acquéreurs, pardevant L. T. Caire, not. pub. 2 déc—27

PAR BACH & CALHOUN.
Bureau No. 61, rue de la Commune.
IL sera vendu Mardi 5 décembre 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, l'esclave CYNTHIA, négresse âgée d'environ 26 ans, bonne cuisinière et excellente gardienne d'enfant.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 2 déc—3

PAR J. LEVY.
Succession du Dr. Wm. J. Barnes.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, daté du 23 nov. 1837,
Il sera vendu le mercredi 13 du courant, en face du magasin d'encan, rue des Magasins No. 53, à 11 heures:—
Une grande quantité de bois de lits et matelats neufs provenant de la susdite succession. Conditions comptant. 2 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
MARDI, 5 décembre, il sera vendu à 10 heures précises du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, no. 50,
Par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,
10 caisses de balles indiennes françaises et anglaises
Une quantité de Piatilles, provenant de divers colis.
Le tout avarié à bord de la goëlette Cora, capitaine Delvaille. 1er déc

Appolinaire Parrault h. c. l. contre ses créanciers.
PAR DOMINGON & SAMORY.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1837, et à la requête des syndics de la dite faillite, il sera vendu le mardi 13 décembre prochain, à midi précis, en face du magasin d'encan rue Toulouse no. 42.
Une quantité de meubles, consistant en armoire, chaises, tables etc.; abandonnés par le dit A. Perrault à ses créanciers.
Conditions Comptant. 29 nov—13

Nelson Pavajeau h. c. l. contre ses créanciers.
PAR DOMINGON & SAMORY.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1837, et à la requête des syndics de la dite faillite, il sera vendu mercredi 13 décembre prochain, à midi précis, en face du magasin d'encan, rue Toulouse no. 42.
Une quantité de meubles consistant en armoire, tables, tableaux, et vases à fleurs &c.; abandonné par le dit N. Pavajeau à ses créanciers.
Condition comptant. 29 nov—13

VENTE DE SYNDIC.
PAR T. J. SPEAR.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 28 novembre 1837, il sera vendu à l'encan le mercredi, 6 décembre 1837, à 3 heures et demie, de l'après midi, au no. 143, rue Conti, un lot de quincaillerie, planches &c. consistant en:
Un lot de planches,
Une malle de livres,
Un coffre d'outils,
200 carreaux de marbre,
Une malle de linges,
Un lot de quincaillerie &c.
Conditions comptant. 29 nov—6

SUCCESSION HENRY SWASEY.
Par J. Levy.
EN vertu d'un ordre de l'hon. cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, daté du 25me. jour du mois de novembre 1837, il sera vendu, à l'encan, jeudi 7me. jour du mois de décembre prochain, à 10 heures du matin, dans le magasin de feu Henry Swasey, No. 35, Nouvelle-Levée, un grand assortiment varié de Linges d'hyver et d'été; aussi un grand nombre de caisses de Chapeaux, ainsi que beaucoup d'autres articles appartenant au défunt.
CONDITIONS.—Toutes sommes au dessous de $300, comptant; toutes sommes au dessus de $300, 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 27 nov—10

PAR F. DUTILLET & DELERY.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de District dans et pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 31 octobre 1837, il sera vendu le Vendredi 8 décembre, à midi, à la Bourse, située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de dame Célestine Bahar, épouse séparée de M. Depart, les esclaves ci-après, qui lui ont été adjugés le 2 septembre dernier, et pour lesquels elle n'a pas rempli les conditions de la vente, savoir:
Joe, nègre de 45 ans, cordonnier.
Tom, mulâtre de 45 ans, do.
Diane, négresse de 28 ans.
Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets datés du 2 septembre dernier endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Félix Grima, notaire public. 27 nov—11

PAR B. BOUNY.
Succession de Théodore Nicolet.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, daté le 21 novembre 1837, il sera vendu en vente publique, le vendredi, 29e. jour du mois de décembre 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Théodore Nicolet,
Un certain navire appelé McLELLAN, classé No. 3, du port de 376 tonneaux, ensemble avec ses cordages, apparaux, etc. tel qu'il est maintenant au dernier wharf de la Municipalité No. Trois.
L'inventaire de cedit navire, peut être examiné au comptoir de Théodore Nicolet, rue Bienville no 26.
Conditions—6 mois de crédit en un billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 nov—29

PAR B. BOUNY.
Succession de Théodore Nicolet.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, daté le 21 novembre 1837, il sera vendu en vente publique, samedi 9me. jour du mois de décembre 1837, à 10 heures du matin, rue Bienville No. 26, pour le compte de la succession de feu Théodore Nicolet.
Une quantité de Meubles appartenant à ladite succession, et consistant en Meubles de bureau de négociant et Daguerre, contenus dans le ci-devant bureau de négociant dudit Théodore Nicolet.
Une Montre et Chaîne en or, appartenant audit feu Théodore Nicolet.
CONDITIONS.—Toutes sommes au dessous de $100, comptant; et toutes sommes au dessus de $100, à 60 jours de crédit, en billets endossés. 27 nov—11

A LA BAYADERE.
Mademoiselle MATHILDE HIRNE, ancienne demoiselle chez Mme. Bazot, associée avec Mme. DUTUIT, couturière en robes [de Paris], ont l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elles ouvrent AUJOURD'HUI (4 décembre) un Magasin de Modes et Nouveautés, avec un atelier de confection pour robes de ville, robes de bal, manteaux, &c. rue Conti, encoignure du passage de la Nouvelle Bourse, entre Chartres et Royale. 1er déc—3

MADAME FRYER a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville, qu'elle vient d'arriver de Paris par le navire Salem, avec un grand assortiment de jolies marchandises et qu'elle en fait l'ouverture, Lundi le 27 du courant. 27 nov—6

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général que samedi prochain, il fera l'ouverture d'une partie de ses marchandises, dans son nouveau magasin, rue Royale no. 202, tout près de la rue Conti. Indépendamment d'une grande quantité d'objets de goût et de modes, convenables aux deux sexes, on y trouvera un très bel assortiment d'habillements d'enfans qu'il a importé tout récemment de France.
1er déc—3 B. DUPUY.

BARILS A MELASSES.—Le soussigné peut constamment fournir, à son atelier de tonnellerie, situé rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, des barils à Mélasse. S'adresser au No. [illegible]
19 nov—2m G. GUTHE.

DEMENAGEMENT.—Slaughter, Pickett & Banks, ont transporté leur bureau dans l'Allée de la Banque. 10 nov—1m

SUCRE.—[illegible] de la meilleure qualité et de la nouvelle récolte, à vendre sur une habitation par DEVEREN & DOSSAT.
21 nov—

DANSE.
Mlle. HANKER, première danseuse au théâtre [illegible], donne des leçons privées [illegible] ... Elle se transportera chez les personnes qui ... s'adresser à sa résidence [illegible] rue Canal et [illegible]